

MAIRIE DE MUTIGNY



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 MARS 2023

<u>Présents</u> : - J.C. CUGNET – C.BEGUINOT - C. DROMARD – C.FORT - G.LHEUREUX– M. HUMBERT – X.HUSSON - C. LAPERSONNE – M.C. REMY – M.ZIMMERLIN	<u>Excusé</u> : néant <u>Absent</u> : néant
<u>Présidente</u> : Marie Claude REMY	<u>Secrétaire de séance</u> : MA.HUMBERT
<u>Ordre du jour</u> : 1) Mot du Maire et des Adjoints 2) Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 3) Transfert du bail rural de Mme COURTY Cyrille à son fils Mael 4) Conditions de mise à disposition de la salle des fêtes 5) Convention fourrière 2023 6) Adhésion à la fondation du patrimoine 7) Questions diverses	

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé.
L'ordre du jour est ensuite déroulé.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 : préalablement au vote du budget primitif 2023, le maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2022 qui s'élevait à 385 069, 25 € pour le chapitre 21. Le conseil municipal autorise Madame le maire à liquider les dépenses d'investissement en cours, pour un montant seulement de 30 000 € en vue de procéder au paiement de la participation à la CCGVM des nouveaux luminaires de la route de Montflambert.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0

Transfert d'un bail de location de terre à vigne – parcelle AE 689 : Madame COURTY Cyrille a demandé à transférer son bail relatif à une parcelle d'une surface de 2a 03 à son fils Maël COURTY, dans les mêmes conditions. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le transfert de ce bail mais aux conditions

MAIRIE DE MUTIGNY



suivantes : signature d'un avenant au bail, au tiers franc, et avec abandon des droits de plantation expirant en 2031.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Mise à disposition de la salle des fêtes : Suite à plusieurs sollicitations en mairie, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer les conditions de mise à disposition de la salle des fêtes pour l'organisation d'activité de bien-être, de divertissement et de loisirs à destination de la population.

Il a été décidé les conditions de mise à disposition suivantes :

Pour les entreprises et personnes domiciliées à Mutigny :

-10€ par créneau de 2h00 (ménage à charge du preneur, réalisé durant le temps de mise à disposition)

Pour les entreprises et habitants extérieurs :

- 60€ par créneau de 2h00 (ménage à charge du preneur, réalisé durant le temps de mise à disposition)

La mise à disposition est possible le mardi, mercredi et jeudi uniquement. Sont exclues de cette location les activités de vente d'objet ou de matériel, ainsi que les réunions (liste non exhaustive, la mairie se réserve le droit d'accepter ou non la demande de mise à disposition après étude du dossier).

Chaque mise à disposition fera l'objet d'une convention signée par les deux parties. Le règlement se fera auprès du Trésor Public après réception d'un titre de recette exécutoire. Devra être remis avant la location une attestation d'assurance responsabilité civile au nom du preneur.

Ces conditions sont valables d'Avril 2023 à Septembre 2023.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Convention fourrière avec l'AIMAA d'Épernay : le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention de fourrière pour 2023, afin d'assurer le service de fourrière dans ses installations situées chemin Beausoleil des animaux errants. En contrepartie, l'AIMAA recevra une indemnité fixée à 0.40 € par habitant.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

MAIRIE DE MUTIGNY



Adhésion à la fondation du patrimoine : le conseil municipal approuve le renouvellement de l'adhésion 2023 à la fondation du patrimoine, qui a pour mission première la conservation et la valorisation du petit patrimoine local, pour un montant de 100€ (tarif pour les communes de moins de 500 habitants).

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Questions diverses :

1. **Vente d'une parcelle de M. FAROUX Nicolas** : suite à plusieurs rencontres et échanges avec la mairie, et dans le cadre de l'acquisition récente de la propriété voisine par la commune, le conseil municipal s'accorde sur la vente d'une bande d'1 mètre afin de mettre fin à l'enchevêtrement des propriétés.
2. **Panneaux d'informations** : l'emplacement des futurs mâts a été défini et une réunion d'information avec les personnes et sociétés intéressées va être programmée afin d'échanger sur les modalités pratiques, en particulier les coûts.
3. **Subvention du Parc de la montagne de Reims en faveur de la biodiversité** : la commune peut bénéficier d'une subvention de 3 000 € pour divers projets : plantation, aménagement, etc.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au lundi 3 avril 2023 à 18h30.

La séance est levée à 20h30.